



" Des Hommes,
des terres,
des projets "

R A P P O R T
d'activité
2020





Sommaire

Édito.....	5
------------	---

Présentation de la Safer de l'Ile-de-France :

La Safer de l'Ile-de-France en chiffres en 2020.....	6
Le conseil d'administration.....	7
Le comité technique départemental.....	7

Évolution du marché foncier de l'espace rural :

Le marché foncier.....	8
Le marché sociétaire.....	9
Le marché forestier.....	11
Le traitement des DIA.....	12

Les interventions foncières en 2020

Les acquisitions.....	13
Les rétrocessions.....	14
Les opérations foncières phares.....	15

L'action de la Safer sur le territoire francilien :

Agir pour l'installation.....	18
Lutter contre la dégradation des espaces et des ressources naturelles.....	19
Accompagner la création d'outils de protection du foncier agricole et naturel.....	22
Conseiller les collectivités et les partenaires pour développer l'agriculture de proximité.....	22
Animer des territoires LEADER et agri-urbains.....	23
Requalifier des sites pollués ou dégradés.....	24

Archipel :

Les compensations environnementales.....	26
Exemples d'opérations réalisées.....	27

Les temps forts de 2020 dans un contexte de crise sanitaire.....	28
--	----

Contacts.....	29
---------------	----

Une équipe à votre service pour vous accompagner dans la réalisation de vos projets



Édito

La crise sanitaire engendrée par la pandémie mondiale de COVID 19 a profondément affecté la vie des entreprises, mis en péril des secteurs entiers de l'économie, comme le tourisme, le spectacle vivant, la restauration, particulièrement développés en Ile-de-France.

Paradoxalement, le marché foncier de l'espace rural et périurbain est resté très actif, dans la région capitale comme dans les autres régions, ce qui a permis à la Safer de maintenir un niveau d'activité satisfaisant.

C'est grâce aux investissements informatiques réalisés précédemment et à l'adaptation rapide des collaborateurs à ce nouveau contexte de travail, que les différentes opérations foncières et prestations de service ont pu être menées à leur terme, dans les délais fixés.

Le présent rapport d'activité a pour objectifs de présenter l'activité de l'entreprise au cours de l'année 2020 et de présenter les évolutions les plus sensibles de son environnement.



Pierre MARCILLE
Président Directeur Général



Pierre MISSIOUX
Directeur Général Délégué

Présentation de la Safer de l'Ile-de-France

La Safer de l'Ile-de-France est une société anonyme sans but lucratif investie de missions de service public. De diagnostics de territoire jusqu'à la réalisation d'opérations foncières, elle joue un rôle essentiel dans l'aménagement du territoire rural et périurbain francilien. Elle accompagne ainsi collectivités territoriales ou porteurs de projets publics et privés pour la mise en œuvre de leurs projets opérationnels ou leurs politiques foncières.

La Safer exerce une mission d'intérêt général en participant à l'aménagement durable et équilibré de l'espace rural et périurbain autour de **4 missions principales**.

Lieu de concertation, en particulier entre les collectivités territoriales, les services de l'État et les professionnels agricoles, elle dispose d'outils d'intervention foncière et de gestion de patrimoine immobilier permettant la mise en œuvre des politiques nationales et locales d'aménagement rural et périurbain.

La Safer de l'Ile-de-France en chiffres en 2020*



34 collaborateurs



20 séances annuelles
de comités techniques
départementaux



8 départements
1 276 communes



1 012 ha acquis



1 042 ha rétrocédés



241 ha de stock foncier

4 MISSIONS



Dynamiser l'agriculture et la forêt



Assurer la transparence
du marché foncier rural



Accompagner le
développement local



Participer à la protection
de l'environnement

Le conseil

d'administration

38 membres dont **24** administrateurs répartis en **3** collèges

Composition du conseil d'administration

1er COLLEGE

La Chambre d'Agriculture de Région Ile-de-France, la FRSEA Ile-de-France, les JA Ile-de-France, Groupama Paris Val-de-Loire, la FDSEA 77 et la FDSEA Ile-de-France.

2ème COLLEGE

La Région Ile-de-France, les départements des Yvelines, du Val d'Oise, du Val-de-Marne, de l'Essonne, et de la Communauté Urbaine Grand Paris Seine et Oise.

3ème COLLEGE

Le président de la Safer, FNE Ile-de-France, la Fédération des chasseurs d'Ile-de-France, la Fédération Nationale des Safer, l'ASP, la Caisse de Crédit Agricole d'Ile-de-France, le syndicat des Forestiers privés d'Ile-de-France, les JA Ile-de-France Ouest.

Le conseil d'administration accueille également **8 censeurs** : la Fédération régionale des coopératives agricoles d'Ile-de-France, l'Union des syndicats de producteurs de fruits et légumes d'Ile-de-France, l'Etablissement Régional de l'Elevage d'Ile-de-France, l'Agence des Espaces Verts de la Région Ile-de-France, le Syndicat Régional de la propriété rurale d'Ile-de-France, l'Etablissement Public Foncier d'Ile-de-France, Grand Paris Aménagement et la Caisse de Crédit Agricole de Brie-Picardie.

Les tutelles de la Safer sont également présentes (DRIAAF et DNID) ainsi que les DDT en tant qu'invitées.

Enfin, un commissaire aux comptes participe également aux séances notamment pour l'arrêt des comptes.

En 2020, le conseil d'administration s'est réuni à **2** reprises ; un bureau élargi s'est également tenu en septembre 2020 et l'assemblée générale annuelle a eu lieu le 19 mai 2020.

Le comité technique

départemental

Le comité technique examine les candidatures et donne un avis, en regard des missions Safer, de l'intégration du projet dans le tissu local, de sa conformité avec les politiques locales et publiques et de sa solidité technique et financière.



En Ile-de-France, le comité technique rassemble des représentants :

- Des organisations agricoles : chambre d'agriculture, banques et assurances, mutuelle agricole, syndicats agricoles représentatifs ;
- Des collectivités territoriales : conseil régional, départemental et association de maires ;
- De l'État : le directeur départemental de l'agriculture et le directeur des finances publiques, les directions départementales de territoire ;
- Des associations ou organismes de protection de l'environnement, chasseurs ;
- Des syndicats de propriétaires ruraux et forestiers.

Évolution du marché foncier de l'espace rural

Le marché foncier

Le marché de l'espace rural est constitué par l'ensemble des projets de transactions foncières (Déclaration d'Intention d'Aliéner (DIA) et de rétrocessions Safer) devant intervenir sur les zones agricoles, naturelles et forestières. Il concerne aussi les terrains et les biens immobiliers à utilisation agricole dans les zones urbaines et à urbaniser.

Marché foncier total en 2020



6 922^{DIA}



17 843^{ha}



Valeur totale notifiée

1 618 530 557 €

Marché foncier agricole en 2020



719^{DIA}



5 671^{ha}



Valeur totale notifiée

77 222 933 €

Les ventes de biens fonciers agricoles ont été moins nombreuses (- 14 %), mais la superficie agricole vendue est plus importante (+ 4,6 %) qu'en 2019. Sa valorisation a suivi la même tendance (+ 7 %). En moyenne, le lot moyen vendu de terres et prés a progressé en surface (7 ha 90 a / vente contre 6 ha 50 a précédemment), mais la valeur à l'hectare (bâti et non bâti confondus) est restée au même niveau (13 328€/ha en 2019 et 13 617 €/ha en 2020).

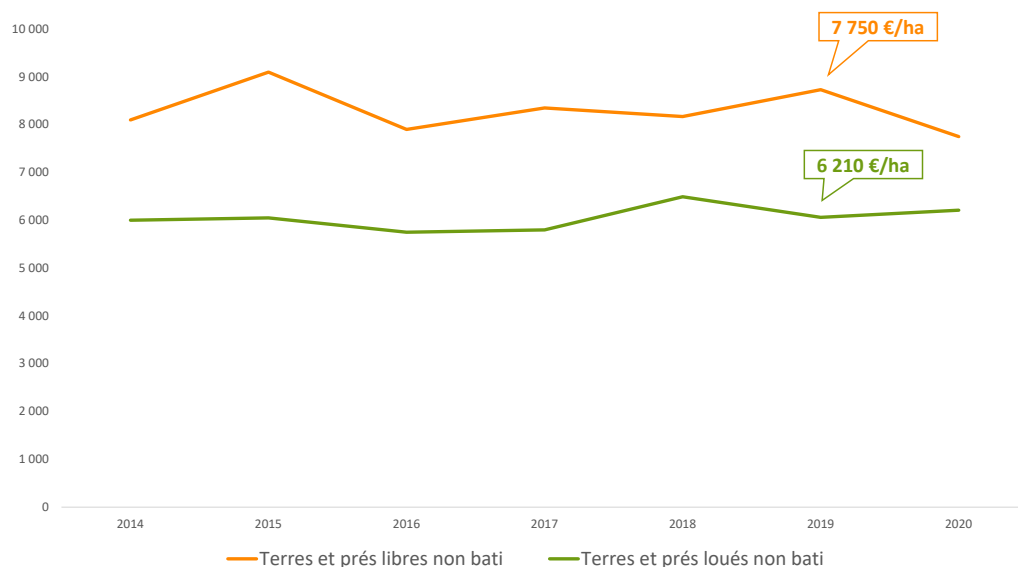
Les achats réalisés par les fermiers en place représentent comme toujours l'essentiel du marché foncier agricole (71 %) avec un prix moyen de 5 573 €/ha. Globalement les preneurs ont été moins actifs qu'en 2019.

Au terme d'une période expérimentale de 3 années, le Parlement a pérennisé le droit de préemption de la Safer de l'Ile-de-France sur les parcelles boisées d'une superficie inférieure à 3 hectares, indépendamment de leur appartenance à un massif boisé de plus grande dimension, en vue de mettre fin au grignotage illégal des bois et forêts périurbains (loi n°2020-48 du 28 janvier 2020 - Article L 143-2-1 nouveau). Un an après sa pérennisation, cet objectif est fréquemment utilisé, et concerne près d'une préemption sur deux.

Évolution du marché des terres occupées en 2020

Superficie occupée vendue	Part des fermiers acquéreurs	Prix de l'hectare occupé (donnée brute)	Prix de l'hectare acquis par des bailleurs
5 420 ha	54%	7 325 €/ha	7 125 €/ha

Evolution annuelle du prix des terres et des prés en Ile-de-France non bâtis libres et loués par hectare



Prix moyens triennaux * en euros courants par hectare

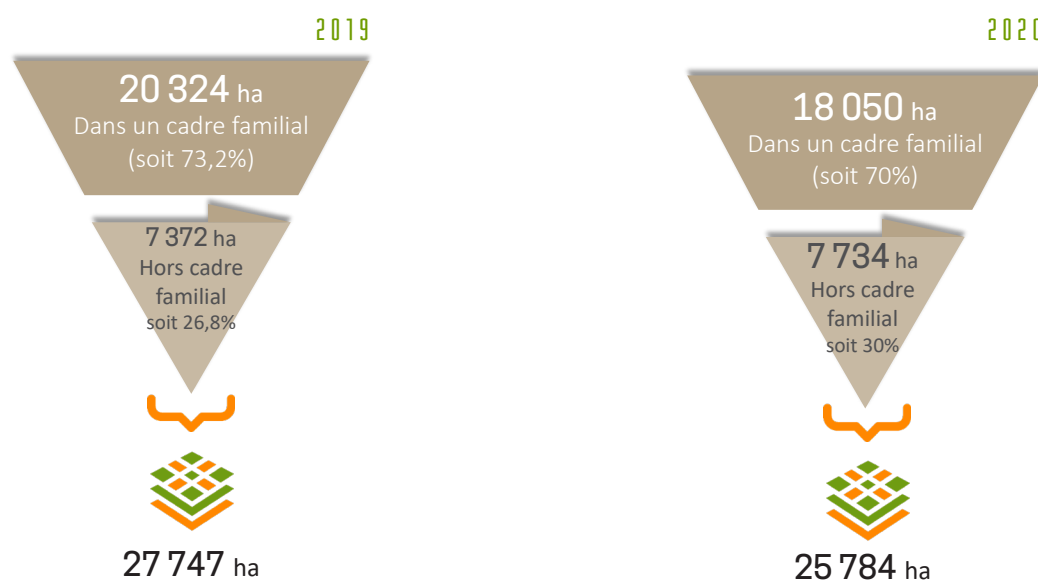
Source : Safer-SSP-Terres d'Europe-Scafr

Le marché

sociétaire

Les cessions de parts de société dont la Safer est informée et qui traduisent un véritable transfert de biens fonciers, agricoles ou forestiers, restent à ce jour difficiles à quantifier et à analyser. En effet, une part ou une action de société ne représente pas uniquement un actif foncier. Par conséquent, l'identification de la valeur des parcelles transmises dans ce cadre est particulièrement délicate. Toutefois, une première analyse permet de présenter les données suivantes :

Nombre d'hectares concernés par les cessions de parts sociales



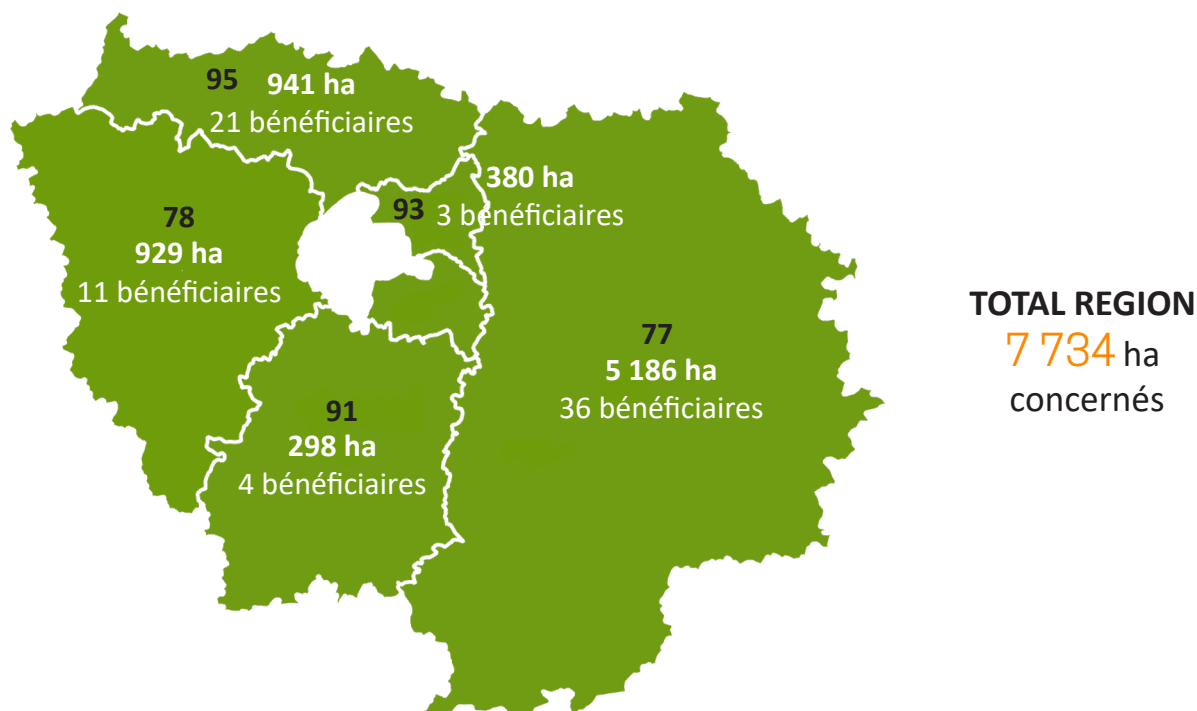
Bon à savoir

La part inférieure de ce graphique exprime clairement que l'essentiel de ce marché est familial, mais que 30% représente à lui seul 18% du marché des ventes de foncier. Ces 30 % ne sont pas régulés à ce jour.

Les bénéficiaires de parts sociales

Totales ou partielles / Hors Safer

L'analyse qualitative des cessions de parts hors cadre familial montre que les surfaces concernées sont importantes et que les bénéficiaires sont peu nombreux.



Comparaison entre le nombre moyen d'hectares transmis par l'intermédiaire de la Safer et celui transmis via les cessions de parts de sociétés hors cadre familial.

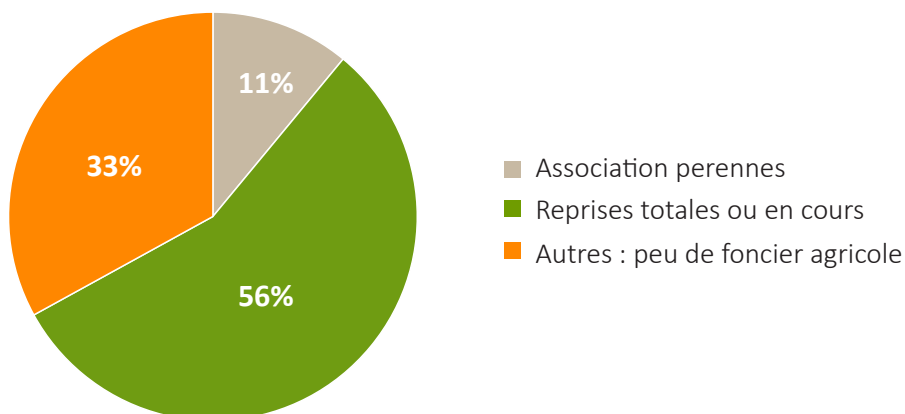
Transmissions Safer
en moyenne
6,23
ha/bénéficiaire



Transmissions HCF
en moyenne
103,12
ha/bénéficiaire

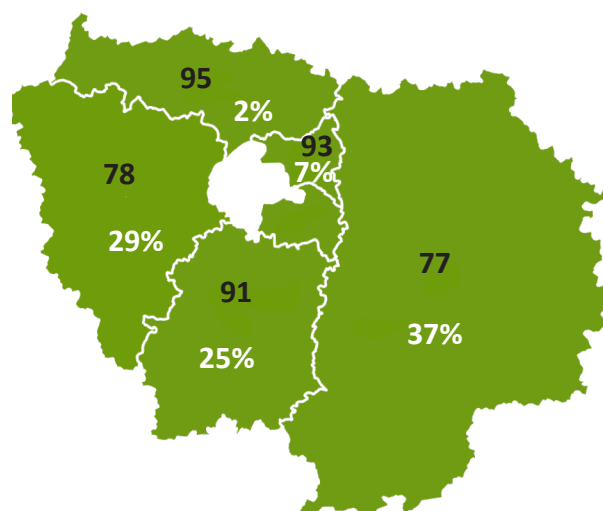
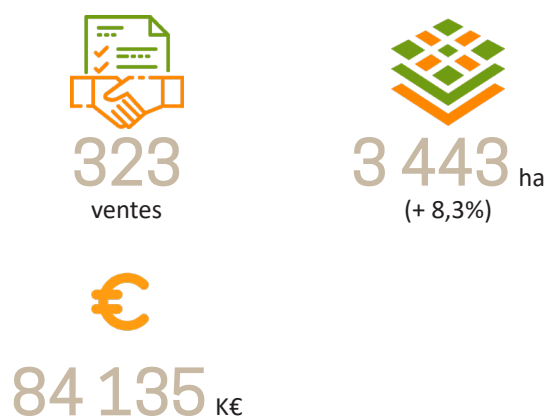
Le devenir des sociétés reprises

Sur 75 sociétés concernées par les cessions hors cadre familial, 25 sont des reprises totales ou vont le devenir (et souvent à très court terme).



Le marché forestier

Répartition géographique de la superficie vendue



Restructuration des massifs boisés franciliens



Exemple d'une opération forestière en 2020



Forges (77)

Restructuration forestière dans le massif de Saint Martin

La Safer de l'Ile-de-France a rétrocédé **50 ha** à un propriétaire forestier local exploitant 166 ha dans le cadre d'un plan simple de gestion, puis d'un échange foncier entre ce propriétaire et la commune de Forges afin de permettre la **restructuration parcellaire de 2 massifs forestiers contigus**.



Le traitement des

Déclaration d'Intention d'Aliéner (DIA)

Entre le 1er janvier et le 31 décembre 2020, la Safer de l'Ile-de-France a reçu 7 659 Déclarations d'Intention d'Aliéner (DIA), soit une baisse 3,5 % par rapport à 2019.

Mais à quelques points près, la crise sanitaire n'a pas réduit les volumes du marché foncier sur lequel intervient la Safer.

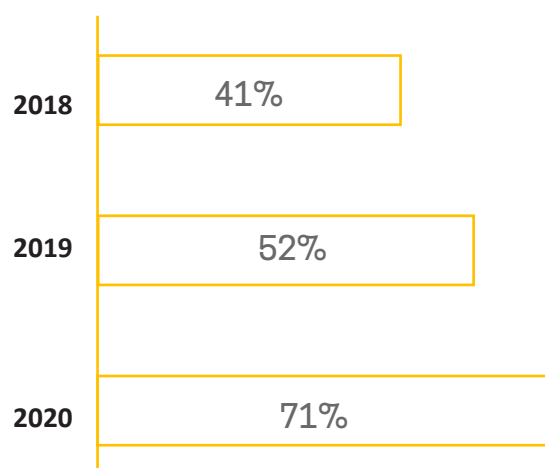
Rappelons qu'avant la loi d'avenir pour l'agriculture, l'alimentation et la forêt (LAAAF), du 13 octobre 2014, la Safer n'était destinataire que d'environ 4 000 DIA. À la suite du décret d'application concernant les Safer, paru le 31 juillet 2015, la transparence du marché foncier, y compris sociétaire, a été rétablie.

En 7 ans, le nombre de DIA a presque doublé, ce qui aurait alourdi considérablement le travail de saisie, si la dématérialisation n'avait pas progressé dans des proportions identiques au cours de la même période.

Ce mode de transmission contribue également à réduire les demandes de renseignements complémentaires adressées aux notaires lorsque les DIA sont incomplètes, puisque les mentions obligatoires font l'objet de « champs bloquants » dans les logiciels des notaires.



Evolution du taux de dématérialisation des DIA



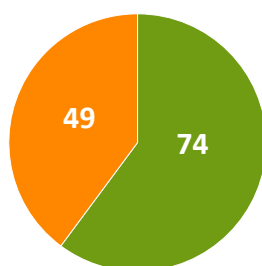
Les interventions foncières de la Safer

Les acquisitions

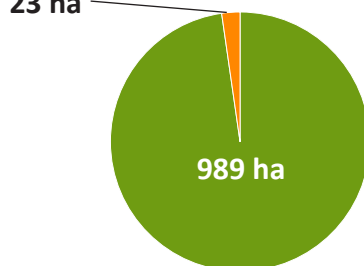
L'essentiel des acquisitions a été réalisé à l'amiable (98% de la superficie totale acquise). Les préemptions sont essentiellement réservées à la lutte contre le mitage et au contrôle des prix.

220 préemptions ont été réalisées dont 70% avec une contre-offre d'achat.

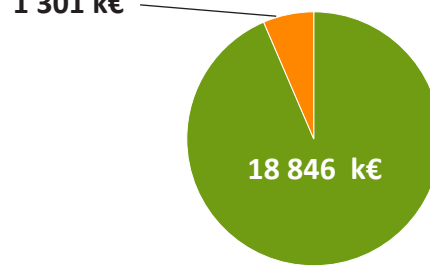
Nombres d'acquisitions



Surface acquise (en ha)



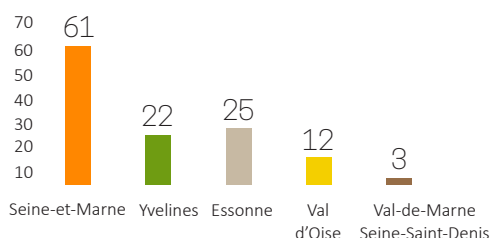
Valeur (en k€)



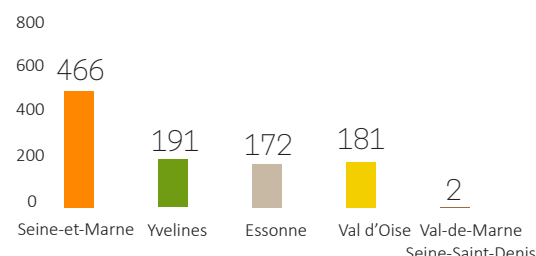
■ Acquisitions amiables ■ Préemptions

En 2020, la Safer a procédé à 123 acquisitions, totalisant 1 012 ha et représentant une valeur totale de 20 147 k€. Ce niveau est en net retrait par rapport à celui de l'exercice précédent mais il est vrai que 2019 était une année exceptionnelle avec 1 559 ha acquis pour 31 798 k€, un record dans l'histoire de la société.

Nombres d'actes d'acquisitions
par département en 2020



Surfaces acquises en ha
par département en 2020



La répartition géographique des acquisitions foncières est de nouveau équilibrée (54 % de la superficie acquise situés dans les départements de l'ex-Seine-et-Oise, et 46 % en Seine-et-Marne). Pour la troisième année consécutive, le nombre d'actes d'acquisition est en baisse :

2018	2019	2020
203	177	123

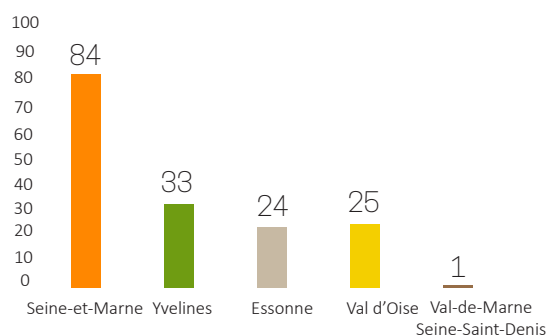
Les rétrocessions

167 rétrocessions ont été signées en 2020 (contre 205 en 2019), représentant 1 042 ha (contre 1 553 en 2019) pour une valeur totale de 22 millions d'euros (34 M€ en 2019).

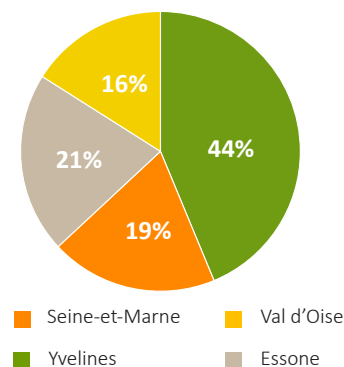
Comme pour les acquisitions, le nombre d'actes de rétrocession a baissé.

776 demandes d'informations relatives aux biens à rétrocéder sont parvenues à la direction foncière, dont 486 ont été confirmées et présentées au cours des 20 séances de comités techniques (en présentiel et en visioconférence).

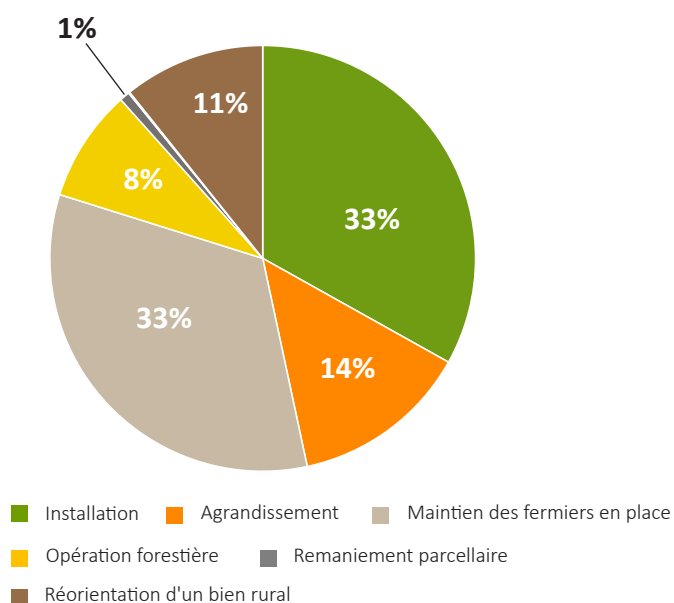
Nombres d'actes de rétrocession
en 2020 par département



Surfaces rétrocédées
par département en 2020



Destination des rétrocessions en 2020 en surface (ha)



Ainsi, les deux tiers de la superficie rétrocédée par la Safer en 2020 ont contribué à des installations et au maintien de fermiers en place.

Les opérations foncières

phares

**Saint-Germain-de-la-Grange (78)**

Première installation d'un jeune agriculteur



25 ha
de terres agricoles



Maraîchage biologique
diversifié

Suite à la maîtrise par la Safer de l'Ile-de-France d'un îlot de culture de près de 25 ha d'un seul tenant sur la commune de Saint-Germain-de-la-Grange, la Safer a retenu, suite à son appel à candidature, **deux projets dont l'installation** sur un peu plus de 14 ha d'un **jeune agriculteur de 33 ans**. Jusqu'à présent ouvrier agricole, titulaire de la capacité professionnelle, ce jeune exploitant **crée une exploitation en maraîchage biologique diversifié et spécialisé**. Les productions maraîchères seront vendues directement à la ferme et en circuit de grande distribution. À terme une Association pour le Maintien de l'Agriculture Paysanne (AMAP) sera créée afin de répondre aux demandes locales de consommation de denrées biologiques.

**Férolles-Attilly (77)**

Projet d'un gîte équestre



144 ha
de terres agricoles



1
corps de ferme



Fin 2019, la Safer de l'Ile-de-France devient bénéficiaire d'une promesse de vente portant sur une exploitation agricole groupée totalisant 144 ha avec quelques bosquets, au milieu desquels se déploie l'ensemble des bâtiments en cour fermée, la propriété dite « Ferme de la corde » ainsi que deux parcelles isolées au nord de la ferme pour un peu moins de 2 ha.

Le comité technique a sélectionné après appel à candidature un projet visant à permettre **l'installation d'un jeune agriculteur** ainsi qu'un **second projet permettant la création un gîte équestre avec salle de réceptions et séminaires**.



Gif-sur-Yvette (91)
Le Moulin de la Tuilerie



13 ha
de prés



Ancienne résidence du
duc de Windsor

Plusieurs années après son abdication intervenue en 1936, le roi Edouard VIII devenu duc de Windsor vint s'installer avec son épouse, Wallis Simpson Duchesse de Windsor au Moulin de la Tuilerie. Ce moulin fut sa résidence de campagne jusqu'à sa mort. Le Moulin de la Tuilerie est situé en bordure de la forêt de Chevreuse, cadre qui avait séduit Édouard VIII, lors de son exil. En 2020, la Safer de l'Ile-de-France devient bénéficiaire d'une promesse de vente sur cette propriété d'une surface totale de 13 ha comprenant notamment des prés exploités. La Safer a rétrocédé la propriété à un propriétaire privé s'engageant à **protéger la valeur patrimoniale du site et à maintenir les activités agricoles en place sur les prés (location à un centre équestre de la commune).**



Forges (77)
Massif boisé acquis auprès de la
société des autoroutes Paris-Rhin-
Rhône



49 ha
de massif boisé



Lors de la mise en place du réseau autoroutier français l'Etat puis les opérateurs en charge de sa création ont été amenés à parfois maîtriser du foncier supplémentaire à ce qui était strictement nécessaire pour les emprises autoroutières. Ce fut par exemple le cas sur la commune de Forges où la Société des Autoroutes Paris Rhin Rhône était propriétaire de 49 ha de bois jouxtant l'autoroute A5. Après régularisation des titres fonciers Etat/AP2R, la Safer a pu devenir propriétaire des parcelles en vue de restructurer le parcellaire foncier. Les parcelles ont été ensuite **rétrocédées à un propriétaire forestier** local exploitant 166 ha dans le cadre d'un plan simple de gestion. Cette attribution a permis à ce dernier de réaliser ensuite un **échange foncier** sur environ de 27 ha avec la commune et ainsi permettre in fine la **restructuration de deux massifs forestiers contigus.**



Cergy-Pontoise (95)

Maintien des fermiers en place



142 ha
de terres agricoles



4
agriculteurs

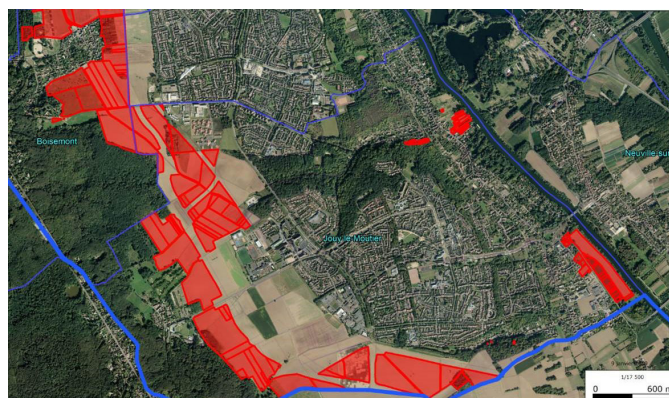


1
centre équestre



125 ha
sécurisant l'occupation
des biens

Lors de la création des villes nouvelles de Cergy, Sénart, Evry, Saint-Quentin-en-Yvelines et Marne-la-Vallée, l'Etat est devenu propriétaire de plusieurs milliers d'hectares. Aujourd'hui, alors que l'aménagement des villes nouvelles est en passe d'être achevé et que la lutte contre la consommation excessive de foncier est partagée par l'ensemble des acteurs du territoire, l'Etat souhaite se séparer des biens qui conserveront finalement une vocation agricole ou naturelle. C'est en ce sens que la Safer de l'Ile-de-France est devenue propriétaire de 147 ha sur 6 communes de la ville nouvelle de Cergy-Pontoise dans le Val-d'Oise. Ces surfaces, majoritairement agricoles étaient mises en valeur à titre précaire par plusieurs exploitants agricoles locaux. La Safer a réussi à identifier pour ces opérations un **apporteur de capitaux disposé à acquérir le foncier et à maintenir les exploitants en place** via la signature de baux ruraux à long terme.

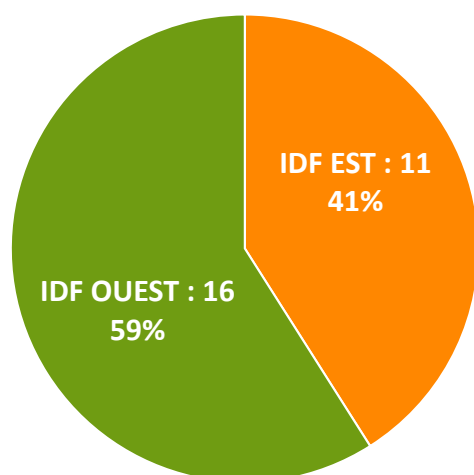


L'action de la Safer sur le territoire francilien

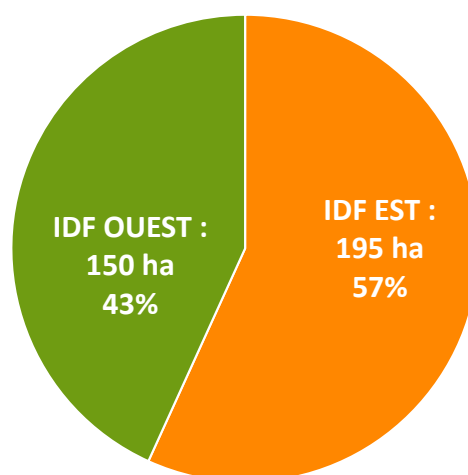
Agir pour l'installation

Part de la surface rétrocédée en faveur de l'installation en 2020 : **33,11%**

En nombre



En surface [en ha]



Nombre de vères installations
en 2020

12

dont



certifiés
en agriculture biologique

5



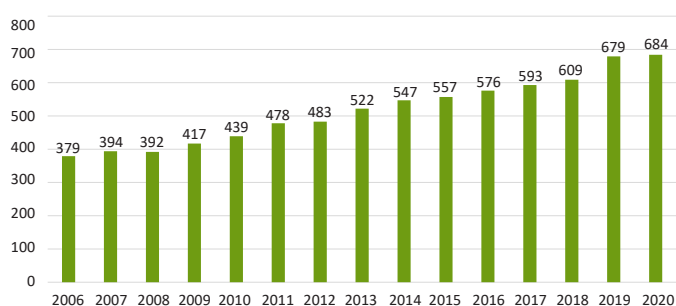
Lutter contre la dégradation des

espaces et des ressources naturelles

Les conventions de veille et d'intervention foncières

La **lutte contre le mitage des espaces agricoles et naturels** est l'une des **missions principales** de la Safer dans la région la plus urbanisée de France. En effet, les interventions de la Safer sont indispensables pour stopper les projets de vente qui menacent la vocation naturelle des biens et répondre aux attentes des collectivités locales.

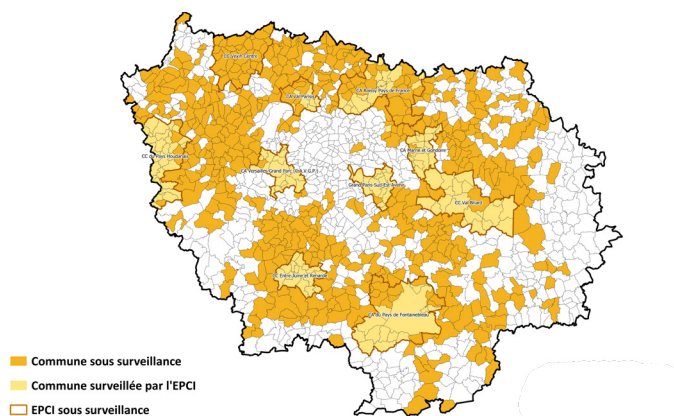
Evolution du nombre de communes sous convention (hors PRAIF)



Sans le soutien de l'Etat et de la Région, au travers du **Contrat de Plan**, la Safer ne serait pas en mesure de poursuivre cet engagement.

En 2020, **10 nouvelles conventions de surveillance et d'intervention foncières** ont été signées, une seule a été résiliée.

684 communes ont leur territoire surveillé par la Safer



D'année en année, le nombre de communes dont le territoire est surveillé par la Safer s'accroît. En tenant compte de la surveillance des Périmètres régionaux d'intervention foncière (PRIF), on peut considérer que les deux tiers des 1 276 communes franciliennes bénéficient de l'action de la Safer dans la lutte contre le mitage.

Au cours de l'année, le pôle « veille foncière » a instruit **237 demandes d'intervention** qui émanaient pour la plupart de collectivités territoriales. Près d'une quarantaine n'ont pas abouti pour des raisons diverses.

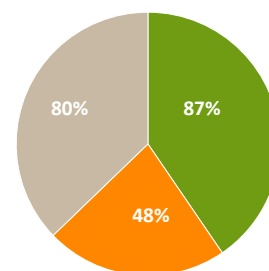
La pratique de la préemption partielle, offerte aux Safer par la loi d'avenir pour l'agriculture, l'alimentation et la forêt (LAAAF), n'est plus exceptionnelle et permet d'intervenir lorsque les biens vendus comportent également des bâtiments non agricoles (12 préemptions partielles exercées en 2020).

Créé en 2017 au sein de la direction foncière, le pôle « veille foncière », est devenu très opérationnel. Il intervient généralement à la demande des collectivités territoriales et de l'Agence des Espaces Verts (35 demandes de celle-ci en 2020).

Cette organisation basée sur une spécialisation professionnelle des collaborateurs permet une meilleure instruction des demandes dans le respect des délais légaux.

199 préemptions ont été réalisées dont :

- Objectif de protection des bois et forêts
- Objectif environnemental
- Contre-offre d'achat

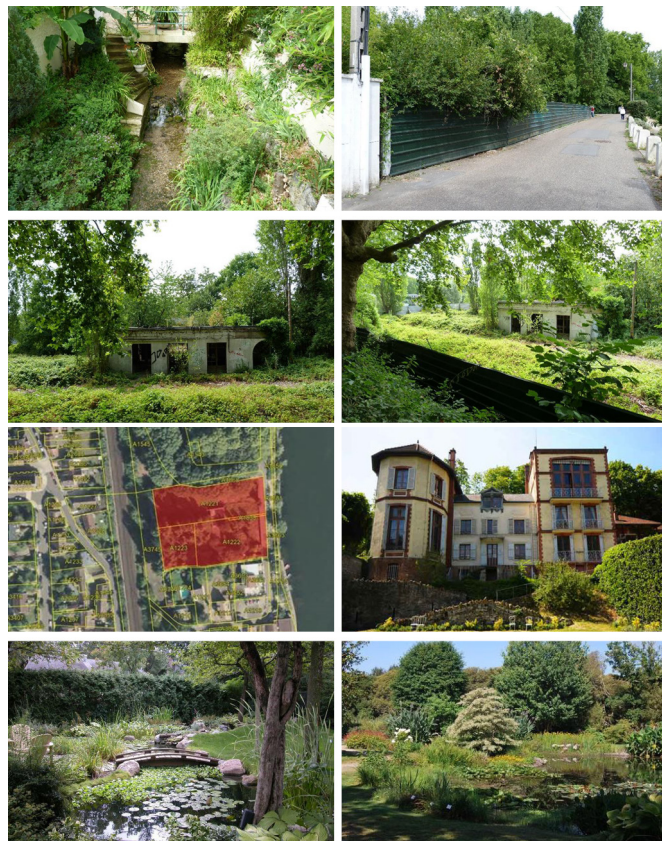


Le 19 novembre 2020, Vigifoncier est devenu **Vigifoncier+** proposant une interface plus accessible, plus opérationnelle avec de nouvelles fonctionnalités.

Une **intervention sur la commune de Médan (78)** illustre bien le service rendu par la Safer, apprécié aussi bien par les élus que par leurs collaborateurs.

En 2019, la Safer de l'Île-de-France a été informée de la vente de plusieurs parcelles en friche supportant des bâtiments en ruine situées sur la commune de Médan (Yvelines) entre la Seine et le village. Ces parcelles en déshérence depuis plusieurs années sont proches de l'ancienne maison d'Emile ZOLA et du futur musée DREYFUS. Pour éviter des constructions non maîtrisées à cet endroit stratégique et protéger les abords de ces lieux touristiques, la commune de Médan et la Safer, dans le cadre de la convention qui les lie, ont décidé d'œuvrer ensemble à la mise en place d'un nouveau projet d'aménagement de cet espace patrimonial.

Ainsi, la Safer, en accord avec ses commissaires du Gouvernement, a exercé son droit de préemption, a assuré la maîtrise foncière du bien puis l'a rétrocédé à la commune en vue d'y créer un jardin paysager ouvert au public afin de préserver les bords de Seine et les cônes de vue depuis la maison de l'auteur de *Germinal*. Ce projet concourt ainsi à redonner de l'attractivité au territoire. L'ensemble constitué par le musée réhabilité et l'ancienne maison d'Emile ZOLA devrait être inauguré par le Président de la République au printemps 2021.



Témoignage de

Karine KAUFFMANN, maire de Médan (78)

“ Médan est une commune péri-urbaine du nord des Yvelines de 1 430 habitants. Située dans les boucles de Seine, elle est déjà très prisée du temps d'Henri IV et des écrivains de La Pléiade qui séjournent au château. Plus tard, Emile Zola tombe également sous le charme de cette commune à quelques encablures de Paris. Au début du 20ème siècle, la plage dite « de Villennes » y voit le jour, et cette piscine située sur l'île du Platais devient une destination très prisée des parisiens.

La parcelle préemptée par la Safer est l'un des vestiges de cette grande époque. Les ruines du restaurant du PORT D'ATTACHE recouvrent la majeure partie du terrain laissé en friche depuis plus de 15 ans, comme les deux sites voisins : un ancien hôtel et la fameuse ancienne plage - piscine.

Face à ce spectacle désolant, nous avons longtemps exploré différentes solutions avec les propriétaires privés, sans aboutir à un projet concret de revalorisation des lieux.

Après les crues de 2016 et 2018, notre volonté de laisser la nature s'exprimer sur cette parcelle des bords de Seine s'est vite imposée à nous. Nous avons également à cœur de mettre en valeur un terrain visible depuis la maison récemment rénovée d'Emile Zola et dont l'ouverture au public est prévue au printemps 2021, en corrélation avec la création du musée Dreyfus attenant.

C'est ainsi que progressivement est née l'idée de créer une « vitrine » des plantes dépolluantes pour les eaux de ruissellement avant leur arrivée en Seine. Une terrasse sur pilotis pourrait agrémenter cet aménagement et nous permettrait de bénéficier d'une vue plongeante sur cet espace restitué à la nature avec la Seine en second plan. Les détails du projet sont en cours d'élaboration avec les organismes partenaires potentiels et les médanais.

Nous avons bénéficié d'un accompagnement très suivi de la Safer sur cette acquisition et envisageons de renouveler cette expérience sur d'autres projets à vocation de reforestation notamment.



Action contre le mitage

La lutte contre le mitage des espaces agricoles et naturels est l'une des missions principales de la Safer dans la Région la plus urbanisée de France. Les municipalités franciliennes se mobilisent de plus en plus en faveur de la protection de leur territoire agricole et naturel. Elles n'hésitent pas à reclasser comme tel des espaces autrefois dédiés à l'urbanisation. La lutte contre le mitage est aussi pour elles une priorité ; elles attendent de la Safer qu'elle puisse en combattre toutes les formes (stationnements de caravanes, dépôts de gravats et déchets, coupes à blanc dans les bois, constructions illégales).

Au cours de l'année, le pôle « veille foncière » a instruit 199 demandes d'intervention qui émanaient la plupart du temps de collectivités territoriales.

En 2020, la Safer a poursuivi son travail de développement de l'outil numérique Vigimitage qui constitue la déclinaison opérationnelle des 1ères assises régionales du mitage organisées en 2016 et repris lors des ateliers du mitage, organisés à l'Ouest et à l'Est de Paris en 2015 et 2019. Vigimitage est un outil de veille, de sensibilisation et d'aide à la décision pour lutter contre les situations de mitage.



Dépôts sauvages



Construction illégale

Cette nouvelle application répond à trois objectifs simples :

- **L'observation** : Recenser les espaces impactés par le mitage et suivre l'évolution du phénomène ;
- **La prévention** : Identifier les secteurs à risques, informer et sensibiliser les principaux acteurs et gestionnaires des territoires, développer un outil cartographique d'aide à la décision (stratégie de territoire), proposer des outils de prévention ;
- **La résorption** : Mettre à disposition des solutions concrètes (procédures, guides et démarches).

L'application développée avec le soutien financier de la FNSafer et de la DDT 77, a été déployée sur tout le territoire francilien au 1er juin 2021. En ligne et gratuite, destinée et utilisable par toutes les communes rurales franciliennes et EPCI correspond à un outil d'aide à la décision pour les acteurs publics (AEV, Région, IAU, Services de l'Etat (DRIAAP, Préfectures, DDT, etc.)), organismes représentant les Collectivités (CD, UM, etc.)

4 types de mitages traités :

- Défrichement illégal
- Caravanage « sauvage »
- Construction illégale
- Dépôt « sauvage »



Caravanage illégal



Défrichement illégal

Accompagner la création d'outils de protection du foncier agricole et naturel

Études et diagnostics agricoles menés en 2020 :

- **Finalisation d'une étude liée à un outil de protection :** création d'un deuxième Périmètre de Protection des Espaces Agricoles et Naturels Périurbains (PPEANP) sur 2 nouvelles communes de la Communauté d'Agglomération de Marne-et-Gondoire dont l'enquête publique a eu lieu de septembre à octobre 2020 et au terme de laquelle le commissaire enquêteur a émis un avis favorable. Le PPEANP de Marne-et-Gondoire (77) créé en 2012 et étendu en 2014 couvre actuellement 4 641 ha sur 17 communes. La superficie du projet de PPEANP sur Ferrières-en-Brie (77) est de 349 ha (soit 51 % de la surface communale). Sur Pontcarré, le périmètre proposé porte sur 881 ha (soit 93 % de la surface communale). Au total, à travers la création de ce PPEANP, ce sont plus de 1 230 ha d'espaces ouverts qui seront ainsi protégés durablement.
- **Etude liée à la création d'une ZAP** (Zone Agricole Protégée) sur la commune du Plessis-Pâté (91). Démarré en janvier 2020, ce travail se poursuivra en 2021.
- Réalisation de **2 diagnostics agricoles** (communautés de Communes Val d'Essonne et Grand Paris Sud Seine Essonne Sénart). Réalisation d'une étude sur **l'analyse des pressions foncières** dans le cadre de la révision du PLUI de Val-d'Europe agglomération pour la Chambre d'Agriculture de Région).
- **L'analyse détaillée des pressions foncières** et de leurs évolutions sur le territoire de la communauté d'agglomération Roissy Pays de France a été commencée en 2020 dans le cadre du programme PSDR 4 : CAP IDF - Gouvernance foncière de l'agriculture de proximité en Ile-de-France.
- En 2019, la Safer avait poursuivi l'accompagnement de la communauté d'agglomération Saint-Germain Boucles de Seine en vue de la **création d'une Zone Agricole Protégée (ZAP) sur les communes de Montesson, Carrières-sur-Seine et Sartrouville**, qui avait reçu des avis favorables de la Chambre d'agriculture et de la CDOA. Le 22 juillet 2020, à l'issue de l'enquête publique, le Préfet des Yvelines a signé les arrêtés de classement de ces trois ZAP complémentaires, attendues depuis longtemps et qui vont grandement faciliter le travail de veille foncière de la Safer et en particulier la lutte contre les ventes spéculatives dans cette plaine maraîchère si proche de Paris.

Conseiller les collectivités et les partenaires

pour développer l'agriculture de proximité

Depuis plusieurs années la Safer répond à la demande d'accompagnement des territoires pour installer des porteurs de projet agricole qui s'inscrivent dans une démarche de circuit de proximité.

En 2019, la direction PAT avait piloté, en partenariat avec l'AFAUP (Association Française d'Agriculture Urbaine Professionnelle) et avec le soutien de la DRIAAP, un travail de retour d'expérience auprès de porteurs de projets agricoles et auprès des collectivités ou aménageurs urbains. Ce travail a permis d'identifier les leviers et les freins au développement d'installations agricoles dites de proximité, ayant une composante vente directe ou un lien étroit avec le territoire.

Le fruit de ce travail de terrain et d'analyse a été compilé dans un guide diffusé au 1er trimestre 2020. Ce document propose des repères et des conseils pratiques pour les collectivités qui souhaiteraient porter ou accompagner un projet d'agriculture de proximité sur leur territoire.

Retrouvez le guide pratique sur notre site internet, rubrique "Documents consultables" : www.saferidf.fr

Une intermédiation locative dans le cadre du pôle agricole de l'Aunette à Ris-Orangis (91) a également été réalisée pour le compte de Grand Paris Sud Seine Essonne Sénart. Deux porteurs de projet agricole ont été sélectionnés pour développer un projet de maraîchage biologique en vente directe. Un bail rural environnemental va être régularisé au premier semestre 2021 pour concrétiser ces deux installations agricoles.



GUIDE PRATIQUE
pour la rencontre entre projets de territoire
et trajectoires d'installation agricole



Enfin, la Safer a accompagné la commune de La Grande-Paroisse (77) dans la structuration d'un pôle agricole de proximité sur un ancien camping municipal. Cet accompagnement technique a principalement porté sur la définition d'une stratégie foncière. Une partie du site a été mise à disposition d'un porteur de projet maraîcher biologique via un bail rural environnemental ; une autre partie lui a été rétrocédée par la commune.

Animation de territoires

LEADER et agri-urbains

Depuis quelques années, la Safer est chargée de l'animation de deux territoires LEADER (Seine-aval et Sud Seine-et-Marne) et de deux territoires agri-urbains (Montesson et Plateau de Vert-le-Grand). En 2020, deux nouvelles animations lui ont été confiées : l'animation foncière du TIGA (Territoire d'innovation et de Grande Ambition) Sésame et l'animation de la filière champignons francilienne. Au sein de la direction prospective et aménagement territorial, le pôle animation territoriale compte donc 5 collaboratrices, ce qui permet de mutualiser les expériences et de renforcer les compétences.



Programmes LEADER : Seine-Aval (78) et Sud Seine-et-Marne (77). Le montant total des fonds FEADER gérés via l'animation Safer s'élève à **2,5 millions d'euros**.

En 2020, sur les 2 territoires LEADER, **16 projets** ont été financés pour un montant de **430 000 €** et plus de **60 porteurs de projets** ont été accompagnés. Les financements ont bénéficié à des projets d'installation agricole, de diversification des exploitations, de création de circuits-courts, de valorisation du patrimoine bâti agricole ou encore de tourisme rural.

Territoires Agri-urbains :

Lancement en 2020, du projet **SESAME de Cœur Essonne Agglomération** retenu lauréat de l'appel à projet TIGA : animation foncière dont la Safer est en charge pour les 5 ans à venir. La cellule foncière Sésame a vu le jour ; c'est un groupe de travail informel au long court dont l'enjeu est de renforcer la coopération et la coordination entre les acteurs du foncier et de l'installation, afin de mieux accompagner les transmissions d'exploitations sur le territoire du centre Essonne. Une dizaine de projets ont pu commencer à être travaillés, notamment sur les communes d'Avrainville (91) et de Saint-Germain-lès-Arpajon (91).

Association Plaine d'Avenir (78) : Certains événements emblématiques n'ont pas pu être réalisés au vu de la crise sanitaire, l'avancement des projets s'est néanmoins poursuivi avec 7 partenaires notamment : projet de ferme thérapeutique, sensibilisation à l'agriculture auprès des écoles et des citoyens, conception de plaquettes de tour de Plaine, inventaire des friches et évaluation de l'efficacité et de la durabilité des moyens de lutte mis en place pour enrayer les dégâts des pigeons ramiers sur les cultures maraîchères

Animation de la filière champignon :

L'année 2020 a vu émerger l'animation de la filière champignon, co-portée par la Safer et Ile-de-France Terre de saveurs. Ce contrat de filière doit répondre à différents enjeux : assurer la production de champignons, fédérer les acteurs de la filière, rechercher et accompagner de nouveaux porteurs de projet, améliorer la distribution en circuits de proximité, répondre aux enjeux fonciers et valoriser la filière.

Le premier comité de filière s'est tenu en décembre et a su mobiliser l'ensemble des maillons de la filière et les élus du territoire.

Le projet le plus urgent, le plus fondamental pour l'avenir de la filière champignon, est la modernisation de la coopérative de substrat à champignons de Paris située dans l'Oise.

Requalifier des sites

pollués ou dégradés



Site de Sempin

Communes de Chelles et de Montfermeil (77 & 93)

Sécurisation d'une ancienne carrière et création d'un parc naturel paysager du Sempin

Une surface de 18 ha, a été acquise en 2013 (complément d'acquisition en 2016), dans le cadre d'une vente globale d'anciens sites d'exploitation du groupe POINT P-PLACOPLATRE PARTIDIS à la Safer. C'est une ancienne carrière de gypse exploitée jusqu'au début du XXe siècle, en partie effondrée, partiellement remblayée et depuis à l'abandon. Des zones de fontis avaient été également constatées à ses franges, occasionnant la fermeture du parc Jousseaume à Montfermeil, qui venait d'être aménagé et ouvert au public.



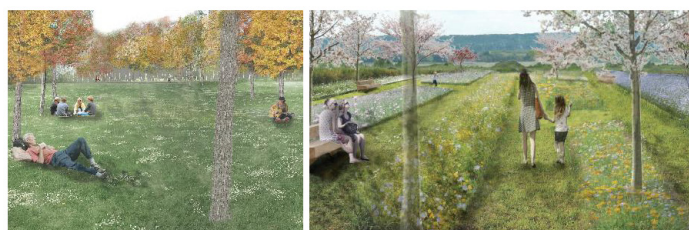
5 ans

de concertation avec
les acteurs locaux



Objectifs : sécurisation du site avec des matériaux inertes issus des chantiers du Grand Paris pour une réouverture au public et revalorisation écologique.

Accueil des terres issues de la construction du Grand Paris Express convoyées par bande transporteuse, création d'un parc paysager géré par la CAPVM (10 ha de milieux ouverts + 8 ha d'espaces boisés + 1400 m² de zones humides).





Site de la Grange-le-Roy

Communes de Grisy-Suisnes et de Coubert (77)

Requalification de 67 ha de terrains dégradés par des remblais pollués

Le site a été acquis en 2012. Il était destiné à l'origine à accueillir les compensations de boisement du Village Nature. Puis, l'ONF n'a pas donné suite à ce projet. Le domaine de la Grange-le-Roy a subi d'importantes dégradations au cours des trente dernières années : travaux d'aménagement d'un golf non terminés, accueil de matériaux de déconstruction en provenance de la région parisienne, notamment d'anciens espaces artisanaux et industriels de la Plaine de France (dans le cadre des travaux préalables à la construction du Stade de France).

1ère phase du projet de réhabilitation du site de la Grange-le-Roy (Commune de Grisy-Suisnes) :

Confinement des pollutions par apport de remblais inertes : 1 300 000 m³ de matériaux inertes

Travaux préparatoires

Inauguration pour le démarrage des travaux :

Réalisation de 4 casiers permettant d'accueillir les matériaux du Grand Paris Express



Visite du site en cours de réaménagement avec le Préfet de Seine-et-Marne, Monsieur Thierry COUDERT

Restitution d'une première phase : 5 ha dont 4 ha pour l'exploitation agricole

Restitution finale prévisionnelle



7 ans

de concertation avec les acteurs locaux



Mise en place d'une exploitation agricole

Création d'une fondation culturelle autour du Château

Fin 2018



Mai 2019

Mai 2020

Juillet 2020

Octobre 2020

Début 2021

Automne 2021

2ème phase du projet de réhabilitation du site de la Grange-le-Roy (Commune de Coubert) :

La Safer a lancé un dialogue compétitif en vue d'identifier un opérateur pour la réhabilitation du site de Coubert en 3 phases :

- Appel à candidatures = 10 entreprises consultées
- Appel d'offre = 6 entreprises
- Négociation = 3 entreprises

Mise en place d'un Comité de sélection



5 ha réhabilités début 2021



Calendrier :

Septembre 2020 – mai 2021 : Finalisation des études et rédaction des dossiers règlementaires

Juin 2021 : Instruction du Dossier de Demande d'Autorisation Environnementale et du Permis d'Aménager

Septembre 2021 : Enquête publique

Début 2022 : Obtention de l'arrêté préfectoral et du Permis d'Aménager

Archipel



Les compensations

environnementales

Depuis 2018, la Safer de l'Ile-de-France s'est associée avec le bureau d'expertise écologique Biotopie afin de créer la société Archipel (SAS). Il s'agit d'un opérateur de compensation écologique dont la vocation est d'accompagner les maîtres d'ouvrages publics ou privés dans le déroulement de la séquence Eviter, Réduire, Compenser.



13 projets de compensations en cours incluant : la maîtrise d'oeuvre de travaux compensatoires, le suivi des premiers résultats écologiques, de nouvelles recherches foncières



Finalisation des premières missions de maîtrise d'œuvre encadrées : restauration d'une ancienne décharge, désimperméabilisation d'un ancien terrain de sports, gestion différenciée d'un parc urbain dense.



Le suivi des résultats écologiques effectués sur

6 sites de compensation restaurés par Archipel sont encourageants et démontrent une conception de programme compensatoire pertinente.



7 nouvelles missions obtenues en 2020 : suivis écologiques et nouvelles recherches de foncier compensatoires



2 nouvelles missions hors du territoire francilien, en partenariat avec la Safer Hauts-de-France



Réouverture d'une parcelle de bord de Marne à Meaux (ancienne carrière jouxtant une zone Natura 2000) – maîtrise d'œuvre Archipel - **janvier 2020**



Suivi entomofaune et avifaune suite à la restauration du site de Chelles – **juillet 2020**



Plantation de fourrés arbustifs à Chelles - maîtrise d'œuvre Archipel – **mars 2020**

Exemples d'opérations réalisées



Messy (77)

Renaturation d'un ancien terrain de sport en verger (2,8 ha)

L'ancienne Plaine des Sports de Messy (77), ensemble de terrains et équipements sportifs laissés à l'abandon, faisait l'objet de fréquentes dégradations et d'installations illégales.

Archipel a élaboré un programme de renaturation complet comprenant le retrait des éléments artificiels, le travail du sol, la plantation et l'animation d'un verger.

Les travaux ont pris fin au printemps 2020 avec la plantation de 75 arbres fruitiers, de haies et la reconstitution d'un écosystème prairial menacé en Ile-de-France.

Des suivis faune et flore sont prévus pendant les trente prochaines années ; débutés en 2020, ils ont déjà permis de constater l'augmentation de certaines espèces d'oiseaux et insectes liées à la renaturation.

La commune, fortement impliquée dans le projet, a œuvré en faveur de la pérennité du programme en déclassant le terrain, auparavant en zonage « à urbaniser », en zonage « naturel ». La vocation de préservation de la biodiversité du lieu est désormais **assurée pour 30 ans minimum** selon les impératifs liés à la compensation écologique.



Avant restauration

2018



Pendant la restauration

Juin 2020



Depuis la restauration

Été 2020



Témoignage de

Jean-Lou SZYSKA, maire de Messy (77)

“ Nous voulions mettre en avant un projet afin que la faune et la flore reprennent un aspect naturel et disposer d'un lieu pédagogique pour éveiller la connaissance de nos enfants (écoles, centre aéré) sur la nature.

Le projet a duré deux ans. Maintenant, nous avons la satisfaction d'un site sécurisé, nous avons travaillé sur la biodiversité et le résultat est à la hauteur de ce que nous avions souhaité.



Les temps forts de 2020

dans un contexte de crise sanitaire

Salon International de l'Agriculture

À l'occasion du salon de l'Agriculture, qui s'est tenu Porte de Versailles, la Safer de l'Ile-de-France a organisé sur le stand de la Fédération des Safer une rencontre le 25 février 2020 après-midi, pour évoquer la loi contre le mitage des espaces forestiers en Ile-de-France qui venait d'être votée par le Parlement. Plusieurs responsables forestiers étaient présents pour aborder les différentes problématiques de protection et de restructuration foncière de la forêt privée francilienne.

Visite du site de la Grange-le-Roy à Grisy-Suisnes avec Monsieur le préfet de Seine-et-Marne

Le 1er octobre 2020, le Préfet de Seine-et-Marne, Monsieur Thierry COUDERT, a fait l'honneur à la Safer de visiter le site de la Grange-le-Roy en cours de réaménagement. Après avoir parcouru les lieux, un déjeuner a été organisé à proximité réunissant autour du Préfet de Seine-et-Marne :

- Monsieur Nicolas JACQUET, administrateur ECT
- Monsieur Jean-Marc CHANUSSOT, Maire de Grisy-Suisnes, accompagné du DGS et de l' élu en charge de l'agriculture
- Monsieur Louis SAOUT, Maire de Coubert, accompagné du DSG et de l' élu en charge de l'agriculture
- Monsieur Dimitri STURDZA, porteur de projet
- Monsieur Didier CRAPART, Président du Comité technique Safer 77

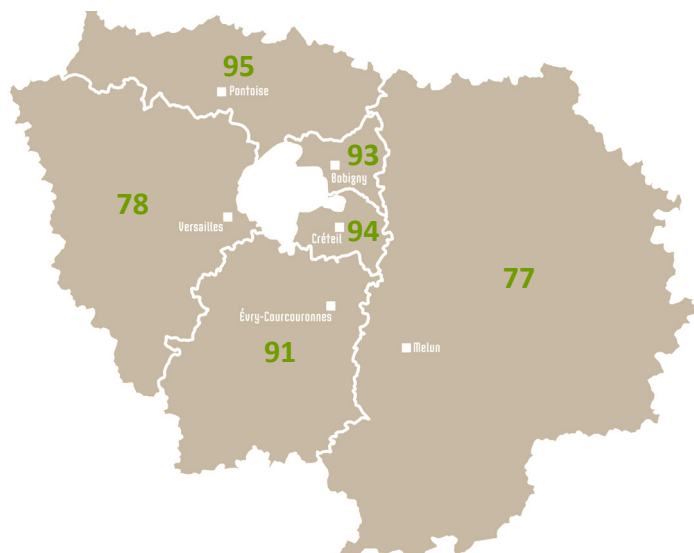
Assemblée générale de la Safer de l'Ile-de-France

L'Assemblée Générale Ordinaire devait se tenir à l'APCA et regrouper plus d'une centaine d'invités. Compte tenu de la participation attendue, ce regroupement physique était impossible dans le contexte actuel. Elle a donc eu lieu en visio et audioconférence et réduite à sa partie statutaire.

- Madame Laurence FOURNIER, représentant la Chambre d'Agriculture de Région Ile-de-France
- Monsieur Laurent MOGNO, Président d'ECT
- Monsieur Guillaume PASQUIER, Directeur du Développement ECT
- Monsieur Mathieu NOEL, Directeur de l'exploitation ECT
- Monsieur Pierre MARCILLE, Président, de la Safer de l'Ile-de-France
- Monsieur Pierre MISSIOUX, Directeur Général délégué de la Safer de l'Ile-de-France
- Monsieur Frédéric MARCHE, Directeur de la Prospective à la Safer de l'Ile-de-France
- Monsieur Jean-Baptiste SCHWEIGER, Directeur de l'Action foncière à la Safer de l'Ile-de-France
- Madame Johanne CUSSET, cheffe de projet à la Safer de l'Ile-de-France

Safer de l'Ile-de-France

Contacts



DIRECTION GÉNÉRALE

Pierre MARCILLE
Président Directeur Général

Pierre MISSIOUX
Directeur Général Délégué

Pôle secrétariat général, ressources humaines, communication et service juridique

Stéphanie BOBILLIER
Assistante de direction
01 42 65 46 91
stephanie.bobillier@safer-idf.com

Coralie FIRMIN
**Chargée de communication
et de gestion administrative**
01 42 65 60 00
coralie.firmin@safer-idf.com

Michel CASASSUS
Juriste
01 42 65 28 42
safer@safer-idf.com

DIRECTION ADMINISTRATIVE ET FINANCIÈRE

Romain SENOBLE
Directeur de service

Pôle déclaration d'Intention d'Alinier

Sylvie DUMESGE
Assistante administrative
01 42 65 49 17
sylvie.dumesge@safer-idf.com

Pôle comptabilité

Horkim SOU
Cheffe comptable, administratif et financier
01 42 65 49 18
horkim.sou@safer-idf.com

Pôle informatique

Kevin DOS SANTOS
Administrateur systèmes et réseaux
01 42 65 59 69
kevin.dossantos@safer-idf.com

DIRECTION DE L'ACTION FONCIÈRE

Jean-Baptiste SCHWEIGER
Directeur de service

Sylvie LE ROUX
Assistante du directeur de service
01 42 65 42 65
sylvie.leroux@safer-idf.com

Pôle opérations foncières

Manue MÈZE
Ingénieur foncier
Secteurs Nord 77 et 93
01 42 65 46 85
manuel.meze@safer-idf.com

Florian MOLIN
Conseiller foncier
Secteur Sud 77
01 42 65 49 21
florian.molin@safer-idf.com

Annick QUIMPERT
Assistante opérationnelle
Secteur 77 et 93
01 42 65 49 22
annick.quimpert@safer-idf.com

Bruno PITOT
Ingénieur foncier
Secteurs 91, 94 et Sud 78
01 42 65 46 88
bruno.pitot@safer-idf.com

Marie-Liesse VEDRENNE
**Conseillère et animatrice foncière
chargée du TIGA et de l'APPACE (91)**
Secteur 91
01 42 65 46 84
marie-liesse.vedrenne@safer-idf.com

Florent MIRR
Assistant opérationnel
Secteurs 91, 94 et Sud 78
01 42 65 49 20
florent.mirr@safer-idf.com

Maxime SIMON
Conseiller foncier
Secteur 95 et Nord 78
01 42 65 42 66
maxime.simon@safer-idf.com

Sylvie LE ROUX
Assistante opérationnelle
Secteur 95 et Nord 78
01 42 65 42 65
sylvie.leroux@safer-idf.com

Pôle veille foncière aux collectivités

Vincent PAVONE
Responsable du pôle
Secteur Ile-de-France Ouest
01 42 65 28 38
vincent.pavone@safer-idf.com

Corentin CAMINADE
Conseiller foncier
Secteur Ile-de-France Est
01 42 65 59 99
corentin.caminade@safer-idf.com

Marina RIVERA
Conseillère foncière
Secteur Ile-de-France Sud
01 42 65 46 92
marina.rivera@safer-idf.com

Sacha HARLEUX
Conseiller foncier
01 42 65 46 86
sacha.harleux@safer-idf.com

Marion RICHARD-DELAPLANE
Assistante opérationnelle
01 42 65 42 64
marion.richard-delaplane@safer-idf.com

Junie ADIGO
Assistante opérationnelle
01 42 65 42 62
junie.adigo@safer-idf.com

DIRECTION PROSPECTIVE ET AMÉNAGEMENT TERRITORIAL

Frédéric MARCHE
Directeur de service
Membre du directoire d'Archipel

Karine CAUNEAU
Assistante administrative
 01 42 65 46 93
 karine.cauneau@safer-idf.com

Pôle études et stratégies territoriales

Julie VEYSSEYRE
Attachée régionale
 01 42 65 46 89
 julie.veysseyre@safer-idf.com

Houmaïrat M'MADI
Chargée de mission
 06 77 41 36 92
 houmaïrat.mmadi@safer-idf.com

Paul LEFEVRE
Chargé de mission
 01 42 65 29 99
 paul.lefevre@safer-idf.com

François BOSDEVESY
Cartographe Géomaticien
 01 42 65 49 23
 francois.bosdevesy@safer-idf.com

Muriel LE LOARER
Chargée de mission,
animatrice de la filière champignon
 06 78 74 56 75
 muriel.leloarer@safer-idf.com

Pôle projet d'aménagement et compensation environnementale

Johanne CUSSET
Cheffe de projet
Coordnatrice nationale Archipel
 01 42 65 42 63
 johanne.cusset@safer-idf.com

José GOMEZ ESCUDERO
Chargé de mission junior
 06 78 74 56 50
 jose.gomez-escudero@safer-idf.com

Pôle animation de territoires

Adèle MAISTRE
Coordnatrice du pôle
Animatrice LEADER (78)
 06 37 01 89 44
 adele.maistre@safer-idf.com

Albane MOREL
Animatrice LEADER (77)
 06 78 74 57 24
 albane.morel@safer-idf.com

Véronique BOUTON
Animatrice Plaine d'Avenir (78)
 06 70 24 98 52
 veronique.bouton@safer-idf.com

Marie-Liesse VEDRENNE
Conseillère et animatrice foncière
chargée du TIGA et de l'APPACE (91)
 01 42 65 46 84
 marie-liesse.vedrenne@safer-idf.com

Muriel LE LOARER
Chargée de mission,
animatrice de la filière champignon
 06 78 74 56 75
 muriel.leloarer@safer-idf.com

Safer de l'Ile-de-France
19 rue d'Anjou - 75008 PARIS

Tél : 01 42 65 28 42

Fax : 01 42 65 08 50

www.saferidf.fr

 SAFER_IDF

 Safer de l'Ile-de-France

